



Formation à destination des AVOCATS

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation DALO/DAHO

OBJECTIFS & COMPÉTENCES VISÉES

Comprendre l'esprit de la loi DALO et ses principes. Connaître les critères légaux de reconnaissance, connaître les voies de recours liées à la procédure DALO et savoir les mobiliser.

- Comprendre l'esprit de la Loi DALO et ses grands principes
- Connaître la procédure - savoir repérer d'éventuels manquements
- Connaître les critères sur lesquels la Comed doit fonder sa décision d'acceptation ou de rejet
- Apprécier la pertinence du recours en excès de pouvoir
- Savoir présenter et argumenter le REP
- Connaître les délais et apprécier l'opportunité du référé suspension
- Connaître la procédure et les moyens à disposition du préfet pour héberger / reloger
- Connaître les voies de contestation en cas de refus par un bailleur d'une candidature présentée au titre du DALO
- Connaître les possibilités de renforcer l'impact de l'astreinte

VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION :
6 heures sur 2 jours

DATES : 12 et 19 mai 2022

HORAIRES : 17h à 20h

Inscription via le [formulaire en ligne](#)

FORMAT : Distanciel (visioconférence)

Nombre de participants

minimum : 6

Nombre de participants maximum : 24

PUBLIC CIBLE :

- Avocats

PRÉ-REQUIS : connaissance du contentieux administratif

ACCESSIBILITÉ ET COMPENSATION DU HANDICAP :

contacter Diane Forin, la référente handicap, afin de voir ensemble la manière dont nous pouvons adapter notre prestation à vos besoins
(diane.forin@assodalb.org)

TARIFS

- Tarif : 250 € par participant

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Genèse de la loi DALO
- La loi DALO
- Le suivi de la loi
- La procédure du recours amiable
- Les critères de la décision de la commission de médiation
- Les différentes voies de contestation
- Contenu et argumentation du REP
- Délais et prise en compte de l'urgence
- L'action du préfet pour reloger
- L'action du préfet pour héberger
- Le recours en injonction dans le cas de l'inaction du préfet
- Cas particulier : recours en injonction dans le cas d'un refus du bailleur
- L'astreinte
- Les situations permettant au préfet de s'estimer délié de son obligation
- La procédure du recours indemnitaire
- La faute de l'État et le préjudice
- Le montant

APPROCHE PEDAGOGIQUE

(théorique et juridique, documents supports)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires en visioconférence
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Travaux en sous-groupe et temps de restitution

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- Questionnaire d'évaluation de la pratique des participants en amont de la formation
- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (Quizz)
- Mises en situation et cas pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation à chaud
- Cas pratique final
- Formulaire d'évaluation de la formation à froid (un mois plus tard)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.



Association DALO (Droit au logement opposable)

MVAC – 8 rue du Général Renault – 75011 Paris

formation@assodalo.org

SIRET n° 813 824 422 00022

Activité de formation déclarée sous le numéro 11755860875

<http://droitaulogementopposable.org>